

Conseil Municipal du 17 Février 2015

5 élus du groupe étaient présents, Guy Savant Aira avait donné son pouvoir François Cermelj siège désormais à la place de Jean Claude Hernandez.

PV du Conseil Municipal précédent

Approbation du PV sous réserve de plusieurs corrections :

- Surface de la fresque du trainage : 7m2 et non 70
- à la question de Mme Ruiz Maurel sur les projets nécessitant une modification du POS, le directeur des services M.Sandillon avait évoqué la construction d'ateliers pour les services techniques.
- A Mme Lea qui disait que les élus anticipent l'évolution de la population pour réfléchir à une nouvelle crèche, Mme Papa avait fait remarquer que la CAF ne prenait pas en compte des prévisions mais des chiffres réels et donc ne financerait pas le projet.
- Par rapport à la Ludothèque oubliée dans le Contrat Enfance Jeunesse, à Mme Blachère qui évoquait un possible avenant au contrat, Mme Papa avait rétorqué que ce n'était pas possible et qu'on avait donc perdu 3 ans, jusqu'à la signature du prochain contrat. Elle avait rajouté que ce projet faisait partie des promesses de campagne de M. Talassinos.
- A propos des travaux du cimetière, M. Sandillon avait répondu à M.Hernandez que ces travaux avaient été votés, ce qui est faux. Nous avons déploré que le DGS se permette de donner des informations erronées, M. Ruiz et M. Sandillon ont reconnu que cette réponse irréfléchie était une erreur.

1. Débat d'orientation budgétaire

Le Maire laisse la parole à M. Sandillon pour présenter la situation financière de la commune, au travers d'un diaporama.

Exercice 2014 : dépenses 5 565 000 €, recettes 6 369 000 €, d'où un excédent d'environ 800 000 €, ce qui laisse des marges de manœuvre à la commune, en autofinancement et en capacité d'emprunt.

Le cas échéant, si le choix était fait de recourir à l'emprunt, il faudrait faire une analyse financière poussée pour déterminer la capacité de remboursement de la commune.

Contexte national : l'Etat prévoit une réduction des dépenses publiques qui comprend la diminution des dotations aux communes.

L'Etat demande aux communes une baisse de 2% des dépenses de fonctionnement en 2015, pour l'instant sans contrainte ni obligation.

La commune prévoit déjà la réduction de certains postes comme la consommation énergétique, et tous les services sont invités à réduire leurs dépenses. Le budget qui ne diminuera pas est celui des dépenses de personnel (augmentations, promotions, mise en place des astreintes) donc les efforts devront porter sur les autres postes de dépenses de fonctionnement. Il convient aussi de réfléchir à des recettes nouvelles.

Le Maire précise que tous les adjoints ont reçu la consigne de réaliser des économies dans leur domaine.

Rappel des grands projets du mandat, avec pour 2015 : le club house au tennis, l'aménagement du cimetière, le cours Ferrer, des travaux de voirie, les premières études de l'extension de l'école élémentaire et du pôle du PHO, l'aménagement d'un atelier pour les services techniques et d'un local pour le CCFF, l'extension des réseaux pluviaux et la construction de bassins de rétention au Pascaret, l'aménagement de logements sociaux au presbytère, la mise en accessibilité des locaux communaux et l'élaboration du nouveau PLU.

Intervention de Paul Gatian :

Dans un contexte de baisse des dépenses de l'Etat, on ne peut pas avoir une augmentation des dépenses de fonctionnement. L'état demande aux communes d'être vertueuses et on ne peut pas dire que ce soit le cas de Gréasque.

Exemples :

- Augmentation en 2014 des charges de personnel de 70 000 €, à laquelle il faut ajouter 60 000 € d'économie sur les salaires des 2 agents chargés du ramassage des ordures ménagères (payés par la CPA depuis le premier janvier 2014). Soit une dépense supplémentaire de 130 000 €, uniquement en dépenses de personnel.
- Extension de l'école et restaurant scolaire : la commune possède 2 écoles élémentaires, chacune avec suffisamment de place pour absorber une augmentation des effectifs, et on veut créer des classes supplémentaires qui vont coûter des milliers d'euros.
(150 000 € prévus en 2015 pour les seules études préalables !)
- De même un atelier pour les services techniques et un local pour le CCFF paraissent inutiles car nous disposons déjà de locaux adaptés.
- 980 000 € sont prévus pour l'extension des réseaux pluviaux et la construction de bassins de rétention au Pascaret. M.Turzo s'est félicité en réunion PLU d'avoir obtenu le terrain « pour 1 € payable sur 10 ans », mais si on rajoute 980000€ d'aménagements, ce terrain coûte finalement très cher !!!

Chaque euro dépensé est-il un euro utile ?

- Le PLU annulé par la nouvelle majorité avait coûté à la commune 180000€. Pourquoi ne pas l'avoir seulement modifié ? L'argument de la fragilité juridique ne tient pas, ce PLU avait eu l'approbation de la Préfecture.

A Gréasque, nous allons donc payer le PLU une deuxième fois.

C'est 2 euros dépensés pour 1 euro utile !

Vous annoncez une baisse des impôts en 2014, c'est une contre vérité ; certes la taxe foncière a diminué mais les bases fiscales ont augmenté, et donc l'impôt supporté par les gréasquéens augmente. Cette année les bases augmentent encore et de plus la taxe sur les ordures ménagères va s'ajouter à cette ponction directe. Les gréasquéens apprécieront ...

Le Maire : Le terme de dérive est inapproprié ; ils ont hérité d'une situation installée depuis 25 ans, le personnel doit être bien dans sa peau, efficace et bien formé; les contraintes qui n'existaient pas permettent d'améliorer les conditions de travail et le service public. Pour le PLU, ils ont écouté la volonté de la population qui les a élus. Pour les impôts, ils ont baissé la taxe foncière la première année pour compenser la taxe sur les ordures ménagères, mais ne peuvent pas intervenir sur les autres paramètres.

J-Luc Turzo : leurs projets doivent faire l'objet de demandes de subvention avant le passage à la Métropole, ils sont donc obligés de prendre des décisions. Un autre choix de gestion serait de garder l'ancien système de « statu quo » sans rien dépenser et de laisser s'effondrer le village, mais ce n'est pas leur choix.

En ce qui concerne l'aménagement du pluvial au Pascaret, les anciennes études n'envisageaient que des crues décennales et certains travaux n'étaient pas prévus, il faut donc refaire les études.

Pour le personnel, « *on peut en fusiller quelques-uns* » (sic !) pour diminuer les charges...

Leurs projets d'école, de restaurant scolaire et de gymnase font partie du programme sur lequel ils ont été élus et correspondent à leur vision pour Gréasque. Débat avec Annie Lea qui nous reproche de toujours répéter notre opposition à ces projets, alors que nous savons depuis leur élection qu'ils vont les mettre en œuvre. Hélène Gaillard répond que s'ils n'acceptent pas que notre vision diffère de la leur nous pouvons quitter l'assemblée.

Paul Gatian : Il n'a jamais dit qu'il était pour l'immobilisme. Il rappelle que nous avons annoncé, lors du précédent mandat, que nous compenserions en totalité la taxe sur les ordures, et que MM. Ruiz et Turzo (dans l'opposition à l'époque) avaient approuvé. Ce sont 330 000€ qui vont être pris dans la poche des gréasquéens, la municipalité pourrait faire le choix de reconduire la baisse de la taxe foncière pour compenser, et elle ne le fait pas ... Le Maire souligne qu'ils pourraient aussi augmenter les impôts et qu'ils ne le font pas !

Luc Talassinos : il y a effectivement augmentation des dépenses de personnel, on présente ça comme un gaspillage mais ils assument : le personnel était plus mal payé que dans les autres communes avec des primes trop basses. Ils ont pris la décision d'augmenter les salaires de personnels compétents, qu'ils estiment, et qui ont besoin d'avoir une meilleure vie.

C'est un choix social d'augmenter les petits salaires, pas une dérive.

Nathalie Ruiz Maurel : Les employés municipaux sont des fonctionnaires et leurs salaires sont fixés par les grilles de salaire de la fonction publique, que nous avons toujours respectées.

Le Maire rajoute que l'ancienne gestion du personnel « frisait l'illégalité », Nathalie Ruiz Maurel répond que c'est totalement faux, la gestion du personnel a toujours été faite dans le respect du cadre légal, toutes les heures faites ont été payées et aucun employé ne peut dire le contraire.

« Nous ne voulons pas laisser dire que nous ne considérons pas le personnel. »

Par contre, bien qu'il soit légitime de vouloir améliorer la qualité de vie des agents communaux, elle rappelle que sur la commune il y a des administrés qui ont de petits revenus, et que faire un geste pour eux en compensant l'augmentation de la taxe sur les ordures ménagères aurait été un moyen d'aider tous les ménages à petits revenus.

Paul Gatian précise que chaque fois qu'un fonctionnaire a été éligible à une promotion, il l'a eue.

Intervention de Chantal Papa : Monsieur Sandillon a évoqué la possibilité de faire appel à un cabinet d'analyse financière, alors que les services de l'Etat font ces analyses gratuitement pour les communes, pourquoi ?

Un cabinet privé facture ses services entre 5 000 et 7 000€, et n'a de plus pas accès à toutes les données dont peuvent disposer les services fiscaux. Le service

public est parfaitement compétent pour accompagner la commune dans la réflexion et la négociation d'emprunt, et ne coutera rien au budget communal.

2. Subvention aux associations et au CCAS

Vote Pour les subventions à la Foulée de Gréasque, à l'association Gréasque et ceter@ et au CCAS

3. Demande de subventions pour travaux

- Bâtiments publics

Vote Pour

- Aires de jeu

Intervention de Francois Cermelj : il y a un registre très complet et très précis à tenir sur l'entretien des équipements de jeux. Les normes nouvelles ne s'appliquent que sur les nouveaux jeux, par sur ceux déjà installés.

D'après J-Luc Fernandez, tous les jeux sont à changer.

C' est excessif, plusieurs sont très récents. **Vote Pour**

- Voies et stationnement

Paul Gatian rappelle que même si c'est très bien d'avoir des subventions, il ne faut pas oublier que le reste à la charge de la commune représente environ 40% du montant des travaux. **Vote Pour**

4. Modification de l'échéancier du contrat départemental de développement et d'aménagement avec le Département

Intervention de Francois Cermelj : nous sommes toujours contre ce contrat qui représente plus de 10 millions d'euros d'investissement, dont 2 à la charge exclusive de la commune. De plus ces réalisations vont générer des frais de fonctionnement importants qui engageront la commune dans les années à venir. Ce n'est pas responsable dans le contexte actuel, ont-ils évalué le montant de ces charges ?

Par exemple pour le gymnase ces frais se monteraient entre 30 000 et 50 000€ par an. Alors que nous avons déjà un gymnase, amorti depuis longtemps, qui a été régulièrement entretenu et amélioré. Nous soutiendrions bien volontiers un programme de rénovations pour le bien être des usagers, mais nous continuerons à nous opposer à la réalisation d'équipements venant en doublon de l'existant, quel que soit l'échéancier présenté.

Nous demandons une évaluation des couts de fonctionnement des réalisations prévues, nous sommes soucieux de l'avenir et souhaitons protéger les gréasquéens des augmentations d'impôt qui pourraient découler de ces projets.

Intervention d'Hélène Gaillard : Nous sommes les porte-parole des 48% de gréasquéens qui n'ont pas voté pour ces projets.

Concernant le projet de restaurant scolaire et d'extension de l'école, il nous paraît judicieux de garder 2 écoles car la modification du PLU va amener rapidement une augmentation de population. Il faut bien entendu rénover l'école Amalbert, mais les 2 écoles permettront d'avoir une capacité d'agrandissement que n'aurait pas la seule école du stade, même avec 4 classes supplémentaires. De plus, on conserve des structures de taille raisonnable, l'exemple de Simiane,

avec ses 17 classes qui ont occasionné beaucoup de problèmes, devrait nous en dissuader.

Il nous paraît indispensable aujourd'hui, de faire un restaurant scolaire sous l'école, comme nous l'avons prévu, l'emplacement existe. Mais pour la confection des repas sur place, si ce choix est fait, pourquoi ne pas utiliser le bâtiment existant et déjà amorti que l'on pourrait rénover ?

En conclusion, nous ne sommes pas forcément contre tous vos projets, mais nous souhaitons garder les 2 écoles et exploiter au mieux l'existant pour ne pas faire exploser le budget communal.

Le Maire : Nous sommes prêts à vous rendre compte des coûts de fonctionnement, les évaluations sont faites.

J-Luc Fernandez : même si un réfectoire était prévu, ça ne répond pas aux besoins. Leur choix est de faire de la restauration municipale et donc il faut une cuisine centrale ; le restaurant scolaire actuel n'est de toute façon pas équipé pour ça et sa rénovation coûterait aussi cher que la construction.

François Cermelj : dans tous les cas de figure, même en regroupant les écoles, il y aura des livraisons à faire, à la maternelle et à la crèche. Donc pourquoi vouloir à tout prix construire un bâtiment neuf au stade et ne pas utiliser le restaurant actuel, rénové ? Et que va devenir ce bâtiment ?

Revenons au gymnase : on nous annonce que le Département va reprendre à son compte le gymnase actuel, pour éviter à la commune de supporter le coût de 2 gymnases, mais la promesse a été faite dans un contexte de campagne électorale. On ne connaît pas d'exemple dans le département de reprise de gestion d'un gymnase. Le département participe déjà aux frais induits par l'utilisation par le collège, mais pourquoi accepterait-il de financer les investissements du bâtiment ? Nous souhaitons connaître l'avancement du dossier.

J-Luc Turzo : pourquoi pas 2 écoles, mais l'école Amalbert ne répondant plus aux normes actuelles, ne serait-il pas envisageable de construire une autre école dans un autre quartier de la commune, par exemple aux Cités ? Il espère que cette idée émergera des discussions sur le PLU.

Pour Hélène Gaillard, ce n'est pas inenvisageable à moyen terme, mais en attendant il faut conserver l'école Amalbert. Le projet d'extension de l'école du stade ne laisse même pas la place à une création de classe.

Vote Contre

5. Adhésion de Simiane au SIBAM

Vote Pour

6. Désignation d'un conseiller municipal

En remplacement de J-Claude Hernandez, démissionnaire

A la commission d'appel d'offres : Hélène Gaillard

A la commission extramunicipale Forêt : M. Savant-Aira

Au sein de l'association la Carbonnière : Mme Ruiz-Maurel

7. Convention ERDF

Vote Pour

8. Convention GrDF

J-Luc Fernandez souhaiterait intégrer une clause pour bloquer l'augmentation de la location des compteurs, M. Sandillon lui rappelle que les tarifs sont fixés et qu'il est impossible à la commune d'imposer une restriction.

Vote Pour

9. Approbation de la modification du POS

Intervention de Chantal Papa : Ces projets n'ont fait l'objet d'aucune concertation, nous n'avons eu aucune information sur ces futurs logements.

Nous ne sommes certainement pas défavorables à la construction de logements, et nous ne pouvons laisser dire que nous n'avons rien fait en matière de logement social : nous avons rénové et créé des logements résidence Fiorina, créé des logements au château et fait aboutir le projet de la ferme de Lucie, malgré l'opposition obstinée de ceux qui nous reprochent maintenant de n'avoir pas construit assez !

Les conventionnements sont longs à obtenir, mais il ne faut pas être malhonnête, il y a actuellement 17 familles logées à des tarifs sociaux, et 20 autres familles vont l'être prochainement.

Nous souhaitons voter séparément pour les 2 parcelles car si nous sommes pour le projet en centre village, nous nous opposons au projet du Pascaret, sur une zone inondable, bien que J-Luc Turzo nous rappelle que d'autres études hydrologiques sont en cours et que des aménagements de réseaux sont prévus.

La modification de POS devant être votée globalement, nous **votons Contre**

10.Subvention façade

11.Contrat d'assurance

12.Indemnité de logement

Vote Pour sur les 3 points précédents

13.Modification du tableau des emplois, créations de postes

Nathalie Ruiz Maurel : s'agit-il de promotions internes d'agents en poste ou d'embauches ?

Le Maire : il s'agit de promotions internes

Nathalie Ruiz Maurel : nous sommes évidemment favorables à la promotion interne, mais nous serons particulièrement attentifs à l'évolution du personnel. Il y a eu des embauches récentes, nous souhaiterions disposer de l'organigramme du personnel mis à jour, de la liste des embauches depuis les élections, y compris au syndicat d'initiative et au musée de la mine.

M. Sandillon rappelle que les embauches par des associations (syndicat d'initiative et Carbonnière) ne sont pas du ressort de la commune.

Elles devront pourtant apparaître dans les attributions de subventions, nous y serons attentifs.

Vote Pour

14.Commission extramunicipale du développement durable

Hélène Gaillard et Paul Gatian siègeront dans cette commission.